

Base de données historique : Statistiques Nationales des pêches de 1901 à 1979

Report des pêcheries de crustacés de Manche

Morgane Amelot¹

¹ Ifremer, Laboratoire Ressources Halieutiques de Port-en-Bessin, Avenue du Général de Gaulle, 14 520
Port-en-Bessin, France

Table des matières

Objectifs.....	1
Structure de la base de données.....	2
Formatage et séquence temporelle :.....	2
Séquence 1 (1900-1912).....	3
Définition spatiale.....	3
Définition Spécifique.....	3
Séquence 2 (1913-1915).....	3
Définition spatiale.....	3
Définition Spécifique.....	4
Séquence 3 (1916-1923).....	4
Définition spatiale.....	4
Définition Spécifique.....	4
Séquence 4 (1924-1958).....	4
Définition spatiale.....	4
Définition Spécifique.....	5
Séquence 5 (1959-1979).....	5
Définition spatiale.....	5
Définition Spécifique.....	5

Objectifs

Le projet FEAMP MECANOR² (2020-2023) porte sur les pêcheries de bulots et de crustacés exploités au casier en Manche Est. Dans ce cadre une approche historique permettant de renseigner les dynamiques passées des captures des trois espèces de crustacés concernées (homard [*Homarus gammarus*], tourteau [*Cancer pagurus*] et araignée de mer [*Maja brachydactyla*]) a été proposée. Une partie des rapports annuels des Statistiques Nationales des Pêches a ainsi été bancarisé afin d'en analyser les tendances. Les niveaux d'identification variables et les changements de format et d'emprises spatiales ont nécessité une standardisation des données afin de permettre cette bancarisation. La suite de ce document renseigne les choix qui ont été fait dans la saisie de ces données afin d'en faciliter l'utilisation.

Structure de la base de données

Pêche côtière

Lorsqu'elles sont disponibles les données de production par espèce qui ont été bancarisées regroupent: la quantité pêchée, la valeur totale brute de la vente, le nombre de pêcheur, les nombres de bateaux, la valeur des engins, les saisons de pêche.

Pêche à pied

De la même manière lorsqu'elle sont disponibles les données de production par espèce regroupent : la quantité pêchée, la valeur totale brute de la vente, le nombre de personnes impliquées dans cette pêche, la valeur des engins et le gain moyen des pêcheurs.

Format des données bancarisées

- L'année (numérique): **AN** '1900', '1901', etc.
- Le type de pêche (caractère): **TYPE** 'COTIERE' ou 'A PIED'
- La zone de pêche (caractère): **REGION** 'Manche Mer du Nord'; **ARRONDISSEMENT** 'Premier arrondissement', 'Deuxième arrondissement'; **QUARTIER** 'Boulogne sur Mer', 'Fecamp', 'Le Havre', etc.; **PORT** 'Boulogne sur Mer', 'Saint Pierre en Port', 'Fecamp', etc.
- Les différents niveaux d'identification (caractère): **ESPECE_NIV1** 'Crustaces'; **ESPECE_NIV2** 'Homards et Langoustes' ou 'Autres crustaces'; **ESPECE_NIV3** 'Homards', 'Crabes et araignees' ou 'Divers crustaces'; **ESPECE_NIV4** 'Homards', 'Tourteau' ou 'Araignees'
- La quantité pêchée par année (numérique): **QUANTITE**
- L'unité associée à la quantité pêchée par année (caractère): **QUANTITE_UNITE** 'Kg', 'T'
- Le gain annuel associé à la quantité pêchée par année (numérique): **PRIX**
- L'unité associée au gain annuel (caractère): **PRIX_UNITE** 'Fr' pour les anciens francs, 'Nfr' pour les nouveaux francs
- Le nombre de pêcheurs ayant participé à cette capture annuelle (numérique): **NB_PECHEUR**
- Le nombre de bateaux ayant participé à cette capture annuelle (numérique) : **NB_BATEAU**
- La saison à laquelle a eu lieu cette pêcherie (caractère) : **EPOQUE**, 'T' (Toute l'année), 'Ja' (Janvier), 'Fe' (Février), 'Mr' (Mars), 'Av' (Avril), 'Ma' (Mai), 'Ju' (Juin), 'Jl' (Juillet), 'Ao' (Août), 'Se' (Septembre), 'Oc' (Octobre), 'No' (Novembre), 'De' (Décembre)

Formatage et séquence temporelle :

Les rapports des statistiques des pêches suivent un plan général relativement constant dans le temps.
(1) Une introduction générale, contenant des considérations générales rédigées, à la suite desquelles plusieurs tableaux portant sur la production, les flottilles et les flux commerciaux au niveau national sont présentés.

(2) La présentation de la flottille par quartier et port de pêche.

(3) Les valeurs détaillées de production, saisonnalité, gain et effort par types de pêche (Grande pêche, Pêche hauturière, Pêche côtière, Pêche en étang, Pêche à pied), quartiers, ports et grands groupes d'espèces.

(4) Les valeurs de production et gains associés à l'ostréiculture et la mytiliculture par quartier et port.

(5) A partir de 1901, une section renseignements divers comprenant la construction de bateaux de pêche, les sinistres et les rendements généraux des poissonneries, est ajoutée.

L'emprise spatiale et les niveaux d'identification varient au cours du temps et sont présentés par séquence temporelle afin d'en faciliter la compréhension. De plus, un schéma récapitulatif de l'emprise spatiale pour la pêche côtière est présenté à la fin de ce document (Figure 1).

De manière générale les niveaux les plus précis disponibles de résolution spatiale et spécifique ont été reportés. Les niveaux de précision moindre ont été complétés en fonction de ce niveau. Par exemple si l'espèce reportée au niveau 4 était le tourteau, le niveau 3 a été renseigné comme 'Crabes et Araignées', le niveau 2 comme 'Autres Crustacés' et le niveau 1 comme 'Crustacés'. Cependant si l'espèce était uniquement complétée au niveau 2 par 'Autres Crustacés', les niveaux 3 et 4 ont été renseignés comme 'NA'. Le même procédé a été appliqué aux renseignements spatiaux. Si l'information portait sur le 'port' l'information 'quartier' et 'région' ont été renseignés, par rapport aux actuels quartiers maritimes. Les arrondissements n'ont pas été complétés car cette information ne correspond pas aux actuelles divisions administratives.

Séquence 1 (1900-1912)

Définition spatiale

Emprise spatiale totale

Durant cette période la côte de la Manche et Mer du Nord est séparée en arrondissements. Le premier arrondissement va du quartier de Dunkerque (qui débute au port de Dunkerque) au quartier de Cherbourg (qui s'achève au port de Port-Bail), englobe l'ensemble de notre zone d'étude. Par conséquent seul cet arrondissement a été reporté dans la base de données.

Définition spécifique

Pêche côtière

En pêche côtière la production est reportée pour les langoustes et homards ensemble, et pour les autres crustacés (Crabes, tourteaux, araignées, etc.) ensemble. D'autres sections sont disponibles pour les crustacés (Crevettes) mais n'ont pas été reportées lors de la bancarisation car ne concernant aucune des espèces d'intérêt du projet.

Pêche à pied

Sur cette période, l'identification est faite au même niveau pour la pêche côtière et la pêche à pied, permettant le report des homards et langoustes ensemble et le reste des crustacés (à l'exception des crevettes) dans une autre section. De 1907 à 1908, puis de 1910 à 1912, les homards sont séparés des langoustes dans le report des captures de pêche à pied. On fait l'hypothèse que dans la région

considérée les langoustes ne sont pas accessibles en pêche à pied et que par conséquent cette espèce ne sera probablement pas présente ni au sein du complexe 'homard et langoustes' avant 1907 et après 1908, ni dans le complexe autres crustacés de 1907 à 1908.

Séquence 2 (1913-1915)

Définition spatiale

Emprise spatiale totale

Durant cette période la façade Manche Mer du Nord n'est pas divisée en sections et va de Dunkerque à Roscoff. Cette couverture bien plus large que la zone d'étude considérée ne dure que trois ans et a menée à un traitement différencié pour la pêche côtière et la pêche à pied. En effet les quantités débarquées attribuées à la catégorie 'autres ports' pour la pêche côtière est comprise entre 36 et 85 % des débarquements totaux sur cette période. Au contraire, celles-ci sont comprises entre 17 et moins de 1 % pour la pêche à pied. Par conséquent l'ensemble de la façade a été reportée pour la pêche côtière et non pour la pêche à pied. La pêche à pied a été uniquement reportée de Boulogne sur Mer à Portbail.

Définition spécifique

Pêche côtière

En pêche côtière, la production est reportée pour les langoustes et homards ensemble jusqu'en 1915, et pour les autres crustacés (crabes, tourteaux, araignées, etc.) ensemble. En 1915 les tourteaux ainsi que les homards sont reportés spécifiquement. D'autres sections pour les crustacés sont disponibles (Crevettes) mais n'ont pas été reportées lors de la bancarisation car ne concernant aucune des espèces d'intérêt du projet.

Pêche à pied

Sur cette période l'identification faite en pêche à pied permet le report des homards au niveau spécifique et le reste des crustacés (à l'exception des crevettes) dans une autre section.

Séquence 3 (1916-1923)

Définition spatiale

Emprise spatiale totale

Durant cette période, la façade Manche Mer du Nord est divisée en sections pour la pêche côtière. La première section va de Dunkerque à Rouen, la deuxième de Honfleur à Cancale, la troisième de Saint Malo au Conquet. Seuls les premier et deuxième quartiers qui couvrent de manière large la zone d'étude ont été considérés pour cette base. Les mêmes limites spatiales ont été utilisées pour la pêche à pied.

Définition spécifique

Pêche côtière

En pêche côtière les tourteaux ainsi que les homards sont reportés spécifiquement. Une catégorie « autres crustacés » intégrant araignées et autres crabes existe. D'autres sections pour les crustacés sont disponibles (crevettes) mais n'ont pas été reportées lors de la numérisation car ne concernant aucune des espèces d'intérêt du projet.

Pêche à pied

Sur cette période l'identification faite en pêche à pied reporte homards et langoustes ensemble et le reste des crustacés (à l'exception des crevettes) dans une autre section.

Séquence 4 (1924-1958)

Définition spatiale

Emprise spatiale totale

Durant cette période la façade Manche Mer du Nord n'est pas divisée en sections pour la pêche côtière. L'emprise spatiale va de Dunkerque à Saint-Servan et couvre de manière large la zone d'étude, l'ensemble de la façade a donc été considérée. La pêche à pied est reportée uniquement au niveau de la région Manche Mer du Nord.

Définition spécifique

Pêche côtière

En pêche côtière, les tourteaux et les homards sont reportés spécifiquement. Une catégorie autres crustacés intégrant araignées et autres crabes existe. A partir de 1948 les tourteaux sont de nouveaux confondus avec les araignées et autres espèces de crabes. D'autres sections pour les crustacés sont disponibles (Crevettes) mais n'ont pas été reportées lors de la numérisation car ne concernant aucune des espèces d'intérêt du projet. A partir de 1954, les crabes et araignées sont présentés à part du reste des crustacés.

Pêche à pied

Sur cette période l'identification faite en pêche à pied reporte homards et langoustes ensemble et le reste des crustacés (à l'exception des crevettes) dans une autre section. A partir de 1948 la différence n'est plus faite entre homards et autres crustacés.

Séquence 5 (1959-1979)

Définition spatiale

Emprise spatiale totale

Durant cette période la façade Manche Mer du Nord est divisée en directions pour la pêche côtière. L'emprise spatiale de la direction du Havre va de Dunkerque à Cherbourg et couvre donc l'intégralité de la zone d'étude, seule cette direction a été utilisée. La pêche à pied n'est plus reportée.

Définition spécifique

Pêche côtière

En pêche côtière, les crabes et araignées sont reportés ensemble. Les homards sont reportés spécifiquement. Finalement une catégorie « autres crustacés » existe. A partir de 1973, les crustacés sont reportés par espèce en différenciant araignée, tourteau et homard européen.

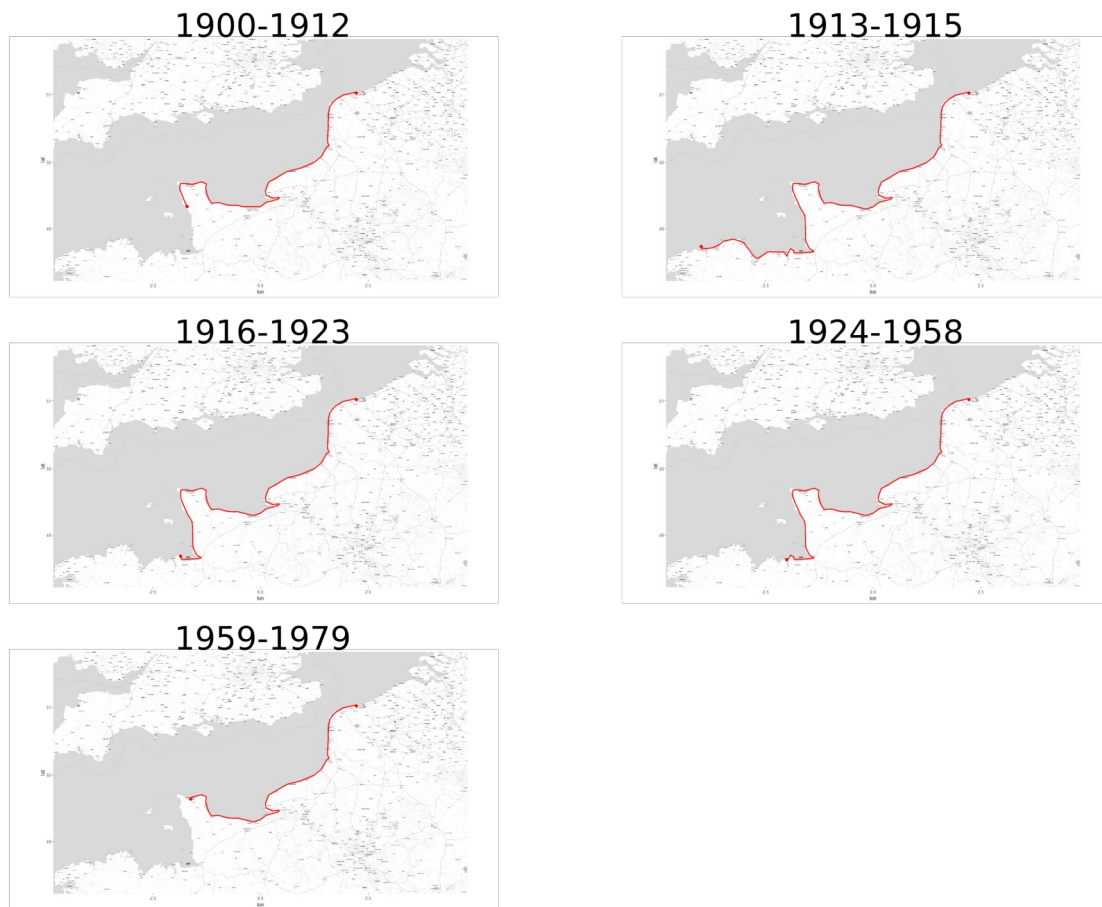


Figure 1 : Cartographie des emprises spatiales considérées de 1900 à 1979. En rouge l'intégralité de la zone prise en compte par séquences temporelles.